

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

10 février 2021

## Participer à une introduction en bourse : quelles précautions prendre ?

**Une entreprise qui s'introduit en bourse met en avant ses perspectives de développement pour attirer les investisseurs. Un épargnant peut juger que le prix de l'action est intéressant. Mais toute participation à une introduction en bourse comporte des risques. Quels sont-ils ?**

Une introduction en bourse, ou *initial public offering* (IPO), est une opération financière par laquelle une entreprise de grande ou petite taille décide d'être cotée sur un marché boursier. Elle ouvre ainsi son capital à de nouveaux investisseurs pour financer ses projets, accélérer sa croissance, développer sa notoriété...

### Faites-vous une opinion sur les perspectives de la société

Avant d'acheter une action, intéressez-vous à la stratégie de l'entreprise, essayez de vous faire une idée de ses perspectives de développement et de bénéfices. Pour cela, projetez sur plusieurs années. Vous pouvez juger, à un moment donné, que le prix de l'action est intéressant (« bon marché ») s'il ne reflète pas bien ces perspectives. Au contraire, vous pouvez considérer qu'il est trop élevé au regard de ces perspectives et dans ce cas vous abstenir de l'acheter.

### Faites-vous votre opinion sur le prix proposé

La question est la même au moment de l'introduction en bourse : le prix proposé est-il raisonnable ?

D'un côté, pour attirer les investisseurs et réussir son introduction en bourse, l'entreprise n'a pas intérêt à fixer un prix trop élevé. D'un autre côté, elle peut être tentée de mettre en avant des perspectives optimistes. Le sont-elles trop ? C'est à vous d'en juger, en ayant conscience qu'une entreprise est soumise à des aléas, à de bonnes et à de mauvaises surprises, ce qui aura des conséquences sur le cours de l'action.

## Prenez le temps de bien vous informer

Avant d'investir lors d'une introduction en bourse, prenez le temps de vous informer sur la société, ses différentes activités, sur l'opération et ses objectifs. Pour cela, n'hésitez pas à consulter le prospectus disponible dans la Base des décisions et informations financières (BDIF) [sur le site internet de l'AMF](https://bdif.amf-france.org/Recherche-avancee?formId=BDIF) URL = [https://bdif.amf-france.org/Recherche-avancee?formId=BDIF], ou sur le site de la société. Ce document est appelé « document d'information synthétique » lorsque l'introduction en bourse est de petite taille (inférieure à 8 millions d'euros).

Informez-vous plus largement : essayez de trouver des avis indépendants. Méfiez-vous cependant des informations circulant sur les réseaux sociaux ou les forums boursiers : ce ne sont que des opinions. Elles peuvent être fantaisistes ou, pire, volontairement trompeuses lorsqu'elles sont émises par des personnes ayant un intérêt particulier dans l'opération.

### Limitez la prise de risque

Si vous décidez de participer à une introduction en bourse, n'y consacrez qu'une petite partie de vos avoirs et veillez à maintenir une [diversification de vos investissements](#) dans d'autres secteurs économiques. Cette précaution est une règle d'or en matière d'investissement.

## Comment participer à une introduction en bourse ?

Pour souscrire à une introduction en bourse, rapprochez-vous de votre intermédiaire financier.

Dans le cadre d'une offre à prix ouvert (OPO), cas le plus courant, le prix n'est pas connu à l'avance : seule une fourchette de prix est communiquée. Déterminez alors le montant maximal sur lequel vous pouvez être engagé : prenez en compte le haut de la fourchette de prix. Vous pouvez annuler vos ordres passés sur Internet jusqu'à la clôture de l'offre. A l'issue de l'offre, vos titres sont livrés sur votre [PEA](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/supports-) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/supports-

d'investissement/pea] ou votre [compte-titres](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/supports-dinvestissement/compte-titres) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/supports-dinvestissement/compte-titres].

Soyez vigilant car des **escrocs** peuvent chercher à profiter de la médiatisation de certaines introductions en bourse et usurper le nom de la société. Méfiez-vous des publicités ou des sollicitations dont la source n'est pas la société qui s'introduit en bourse elle-même.

## Et après ?

Une fois actionnaire de la société, suivez régulièrement l'évolution de votre investissement en vous informant sur les résultats de la société, son secteur et ses perspectives.

**Attention** : une introduction en bourse nécessite que la société dépose son projet auprès de l'AMF. Pour que le prospectus d'introduction soit publié, l'AMF doit donner son approbation. Pour cela, elle vérifie si le prospectus est complet, cohérent et compréhensible. L'obtention de ce visa n'est en aucun cas une recommandation d'investissement. En effet, l'AMF ne se prononce pas sur l'opportunité d'un investissement mais vérifie uniquement si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes.

## En savoir plus

- 👉 [FAQ - Investir en actions](#)
- 👉 [Vidéo - Les règles d'or de l'actionnaire individuel](#)
- 👉 [Base des décisions et informations financières \(BDIF\)](#)

## Mots clés

[BIEN INVESTIR](#)[EPARGNE DE LONG TERME](#)

## SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE ACTIONS

10 février 2021

Comment participer à  
une introduction en  
bourse ?

---



GUIDE ÉPARGNANT ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment  
investir en direct en  
actions cotées?

---



ARTICLE ACTIONS

18 octobre 2018

Investir en actions

---



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02